

Thème	Territoire	Fiche bonne pratique	
Déchets	Dreux agglomération	Référence : 28_D_01	Date : octobre 2012 Mise à jour en septembre 2013

TriZi : tri contre bon d'achat à Dreux (28)

PLASTIQUE / VERRE / ACIER / ALU

1
JE TRIE

2
JE PÈSE

3
JE GAGNE

4
J'ACHÈTE

* bon d'achat valable dans les magasins participants à l'opération

Source : <http://www.trizi.fr/>

Historique/Contexte	<p>Le tri sélectif entre dans les mœurs mais les résultats restent insuffisants puisque le taux d'apports des déchets recyclables est estimé à 50%</p> <p>Les administrés ont fait remarquer aux ambassadeurs de tri que les bons et les mauvais sont mis à la même enseigne. Le rendement du tri était plombé par les secteurs à habitat collectif (40% des logements).</p>
Calendrier	<p>-10 octobre 2012 : lancement du site</p> <p>-17 octobre 2012 : lancement de l'opération</p>
Territoire	Dreux agglomération (19 communes, 58 000 habitants)
Maître d'ouvrage	Dreux agglomération
Maître d'œuvre	Service déchets
Objectifs	<p>-Faire connaître les consignes de tri de manière incitative et ludique,</p> <p>-Améliorer le pouvoir d'achat en cette période économique difficile</p> <p>-Permettre à la collectivité d'atteindre l'objectif de 75 % de valorisation des emballages fixé par le Grenelle de l'environnement.</p>
Contenu	<p>-Organisation de permanences hebdomadaires par le service déchets pour échanger les emballages (avec contrôle qualité visuel) contre des bons d'achats négociables dans les magasins partenaires (Hyper U, Cora et Volailles 2000) : les déchets acceptés sont valorisés à hauteur de 30 centimes d'euros le kilo</p> <p>-L'opération ne concerne que les emballages en verre, plastique, acier et aluminium : le verre doit être trié séparément des autres emballages acceptés, et chaque apport est limité à 20kg par personne et par jour.</p>
Difficultés	-trop récent
Sensibilisation	<p>-Site internet</p> <p>- Affiches</p> <p>-Flyers</p>
Coût de l'opération	<p>-communication : 40 000€</p> <p>-En fonction de la collecte</p>
Financeurs	<p>-Communication, petit matériel : Dreux agglomération</p> <p>-Bons d'achat : 50% par les partenaires, 50% par l'agglomération</p>
Dispositif-cadre	<p>-Articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement : obligation pour les producteurs de pourvoir ou de contribuer à la gestion de leurs déchets d'emballages ménager</p> <p>-Assistance d'Éco-emballages (« barème E »)</p>
Finalités du développement durable	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



le Grenelle Environnement

Évaluation	Septembre 2013 : -l'opération est passée de 3 à 12 partenaires (Retrait de Cora mais arrivée de Camille Albane, Caron et feuille de bois, Herboduride, Carré Bio, L'Essentiel Bio, Jeff de Bruges, la Photo à Dreux, Ivan A Chausseur, Jean-Paul B et Glam Institut) -106000€ de bons d'achat distribués -Gain de 353 tonnes triées, d'où une économie de 130€ la tonne incinérée
Singularité	-mise en avant l'aspect économique du tri en proposant une opération d'incitation à la collecte des emballages
Contacts	Aurélie BROSSILLON, service déchets tel : 02 37 62 57 88 a.brossillon@dreux-agglomeration.fr

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	---